



Notre avis compte !

NOUVEAU CAPTAGE D'EAU DANS LA MEURTHE



Actuellement, l'approvisionnement en eau de la Métropole du Grand Nancy est assuré à partir d'une ressource unique : la Moselle. Durant plusieurs années, une réflexion a été menée pour disposer d'un second captage, dans la Meurthe, afin de bénéficier d'une ressource complémentaire en cas de force majeure.

Une prise d'eau située en amont du bassin industriel de Dombasle-sur-Meurthe et Varangéville sera en mesure de répondre aux besoins actuels et à venir de l'agglomération ainsi que de certaines collectivités environnantes. Ce projet d'adduction d'eau traverse huit communes de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle, de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois et de la Métropole du Grand Nancy.

Ce projet va faire l'objet d'une enquête publique. En amont de celle-ci, la Métropole a souhaité organiser à l'automne 2021 une concertation préalable, afin d'informer et de recueillir les observations du public sur les grandes lignes du projet. Cette concertation fera l'objet d'un bilan, destiné à enrichir et améliorer le projet.

LE PROJET : HUIT COMMUNES TRAVERSÉES POUR ACHEMINER L'EAU JUSQU'À L'USINE DE TRAITEMENT

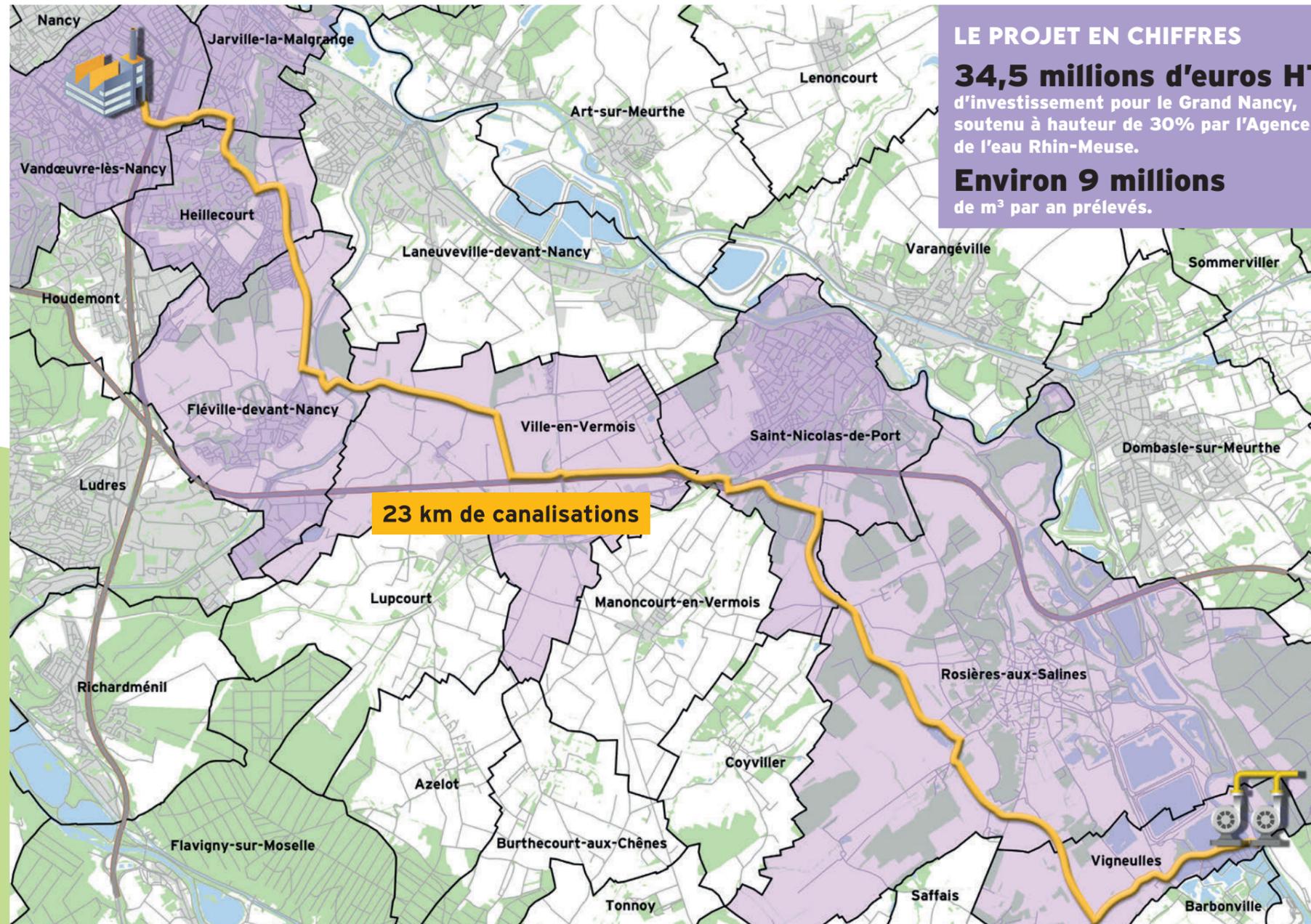
COMMENT LE GRAND NANCY EST-IL APPROVISIONNÉ EN EAU ?

La Métropole du Grand Nancy est approvisionnée en eau à partir de la Moselle. Cette ressource en eau brute est acheminée via 11 km d'aqueducs vers l'usine de traitement Edouard Imbeaux à Vandœuvre-lès-Nancy. L'agglomération nancéienne dispose également d'une réserve de 2,5 millions de m³ alimentée par la Moselle. Cette réserve garantit plusieurs jours d'autonomie à la collectivité en cas de dégradation temporaire de la qualité des eaux de la rivière.

POURQUOI UN SECOND POINT DE CAPTAGE EST-IL NÉCESSAIRE ?

L'objectif est double :

1. Assurer, par l'intermédiaire d'une ressource supplémentaire sur la Meurthe, un secours intégral en cas de crise sur la Moselle. L'approvisionnement à partir des deux rivières répondra aux besoins, actuels et à venir, du Grand Nancy et au secours des territoires voisins déjà alimentés actuellement.
2. Répartir les prélèvements entre les deux rivières pour réduire leur impact sur l'environnement lorsque le niveau des eaux est faible.



LE PROJET EN CHIFFRES

34,5 millions d'euros HT d'investissement pour le Grand Nancy, soutenu à hauteur de 30% par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Environ 9 millions de m³ par an prélevés.

COMMENT L'EAU SERA-T-ELLE CAPTÉE ET ACHEMINÉE ?

La ressource captée à un débit maximum de 5000 m³/h au niveau de la prise d'eau et de sa station de relevage sera conduite par une canalisation de 900 mm de diamètre sur une distance de 1,4 km vers la station de pompage principale. Une canalisation de diamètre identique conduira ensuite la ressource sur 21,6 km vers l'usine de traitement Edouard Imbeaux.

POURQUOI ORGANISER UNE CONCERTATION PRÉALABLE ?

La concertation préalable, lancée par le Grand Nancy, vise à informer et recueillir les observations des riverains sur les grandes orientations du projet. Elle consiste à informer le public concerné par le projet, grâce, entre autres, à ce document d'information. La concertation permet également d'écouter le public grâce au recueil des questions et contributions sur une plateforme accessible depuis le site Internet de la Métropole. Enfin, la concertation préalable apporte des explications sur le projet, par exemple grâce à des balades et rencontres qui seront organisées (septembre-octobre 2021). Cette concertation favorisera un enrichissement et une amélioration du projet. Les huit communes concernées par le tracé sont situées sur le périmètre de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (Vigneulles), de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (Rosières-aux-Salines, Saint Nicolas-de-Port, Ville-en-Vermois) et de la Métropole du Grand Nancy (Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Jarville-la-Malgrange, Vandœuvre-lès-Nancy).

COMMENT LA LOCALISATION DU FUTUR POINT DE CAPTAGE A-T-ELLE ÉTÉ DÉTERMINÉE ?

La recherche d'une ressource supplémentaire a conduit le Grand Nancy à étudier un approvisionnement à partir de la Meurthe, en amont du bassin industriel de Dombasle-sur-Meurthe et Varangéville. En effet, capter l'eau aux portes de Nancy impliquerait la construction d'une usine de dessalement, un procédé extrêmement complexe et énergivore, inenvisageable pour les volumes consommés dans la métropole. Le choix a donc été fait d'implanter la prise d'eau dans le secteur de Vigneulles/Damelevières, plus en amont, afin que l'eau brute prélevée soit compatible avec la filière de traitement existante de l'usine Edouard Imbeaux à Vandœuvre-lès-Nancy.



UN PROJET ATTENTIF À L'ENVIRONNEMENT

Un diagnostic écologique est conduit en 2020 et 2021 sur un fuseau d'une centaine de mètres autour du tracé envisagé pour la conduite d'eau, ainsi que sur le site des futures stations de pompage. Ce diagnostic confié au bureau d'études Safege/Biotope permet d'établir un inventaire précis des espèces, une cartographie de leurs habitats, une analyse des fonctionnalités écologiques et d'identifier les enjeux sur la faune et la flore. Des zones humides d'une surface totale de 238 hectares ont notamment été repérées, tout comme la présence du papillon Cuivré des marais, de 14 espèces de chauves-souris, de deux espèces végétales protégées, etc.

Suite à cet état des lieux, de nombreuses mesures sont prévues afin d'éviter certaines zones à enjeu (déplacement du tracé de la conduite, fonçage sous ruisseau ...) et de réduire l'impact sur le milieu naturel (travaux hors période de reproduction ou d'hivernage, limitation de l'emprise des travaux...).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Concertation publique préalable :
automne 2021

Enquête publique :
courant 2022

Démarrage des travaux :
fin 2022

Mise en service :
fin 2024

Métropole du Grand Nancy
Direction de l'eau et de l'assainissement
22-24 Viaduc Kennedy
54035 NANCY cedex

CONTACT

nouveau-captage-eau-meurthe@grandnancy.eu

PLUS D'INFORMATIONS

<https://jeparticipe.metropolegrandnancy.fr>

grandnancy.eu

